



Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
2 septembre 2013
Français
Original: anglais

Experts chargés de renforcer la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption Deuxième réunion

Panama, 25 et 26 novembre 2013

Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Modalités de la coopération internationale au titre du chapitre IV de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
4. Assistance technique pour le renforcement des capacités: priorités et besoins.
5. Mesures à prendre pour renforcer la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
6. Conclusions et recommandations.
7. Adoption du rapport.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 16 octobre 2013.



Annotations

1. Ouverture de la réunion

La deuxième réunion d'experts intergouvernementale à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption s'ouvrira le lundi 25 novembre 2013 à 15 heures, dans le cadre de la cinquième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui se tiendra à Panama du 25 au 29 novembre 2013.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire de la réunion a été établi conformément au rapport sur les travaux de la réunion d'experts tenue à Vienne les 22 et 23 octobre 2012 (CAC/COSP/EG.1/2012/2).

Le projet d'organisation des travaux (voir l'annexe) a également été établi conformément au rapport sur les travaux de la réunion d'experts tenue à Vienne les 22 et 23 octobre 2012, afin de permettre aux experts d'examiner les points de l'ordre du jour dans les limites du temps alloué et compte tenu des services de conférence disponibles.

Les ressources disponibles permettront la tenue de deux séances plénières, les 25 et 26 novembre 2013 respectivement, avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

3. Modalités de la coopération internationale au titre du chapitre IV de la Convention des Nations Unies contre la corruption

La réunion d'experts tenue à Vienne les 22 et 23 octobre 2012 a prié le secrétariat de continuer de lui faire part de son analyse des informations reçues dans le cadre du processus d'examen de l'application du chapitre IV de la Convention, mené pendant le premier cycle, actuellement en cours, du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention, afin qu'elle soit à même d'adresser des recommandations à la Conférence quant aux mesures à prendre en vue de la bonne application des dispositions en question.

Dans ce contexte, le secrétariat informera la réunion d'experts des conclusions et des résultats de l'examen de l'application des articles relatifs à l'extradition et à l'entraide judiciaire, qui figurent au chapitre IV de la Convention.

Les États parties souhaiteront peut-être faire de la réunion d'experts un lieu de discussions et d'échange d'informations sur les bonnes pratiques observées et les évolutions intervenues dans le domaine de la coopération internationale et sur les difficultés concrètes rencontrées en la matière.

Documentation

Rapport thématique établi par le Secrétariat sur l'application du chapitre IV (Coopération internationale) de la Convention des Nations Unies contre la corruption: examen des articles 44 à 46 (CAC/COSP/2013/9)

Rapport thématique établi par le Secrétariat sur l'application du chapitre IV (Coopération internationale) de la Convention: examen des articles 46 à 50 (CAC/COSP/2013/10)

Rapport établi par le Secrétariat sur l'application, à l'échelle régionale, du chapitre IV (Coopération internationale) de la Convention (CAC/COSP/2013/12)

4. Assistance technique pour le renforcement des capacités: priorités et besoins

Conformément à la résolution 4/2 de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'une des fonctions de la réunion d'experts intergouvernementale à composition non limitée est d'aider la Conférence à recenser les besoins des États en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de coopération internationale.

Les experts souhaiteront peut-être échanger des vues et des données d'expérience sur les difficultés rencontrées dans le domaine de la coopération internationale pour lutter contre la corruption et sur les priorités à définir en matière de renforcement des capacités en vue de résoudre ces difficultés. En particulier, les discussions pourront porter sur les besoins d'assistance technique liés à une application efficace du chapitre IV de la Convention, recensés dans le cadre du processus d'examen mené pendant les trois premières années du premier cycle du Mécanisme d'examen de l'application.

5. Mesures à prendre pour renforcer la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Les experts souhaiteront peut-être élaborer une feuille de route pour les travaux que la réunion pourrait réaliser en relation avec ceux du Groupe de travail sur la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, pour tirer parti des synergies et des complémentarités entre les deux processus.

Documentation

Document d'information établi par le Secrétariat sur les progrès réalisés dans l'exécution des mandats du groupe d'experts sur la coopération internationale: (CAC/COSP/EG.1/2013/2)

6. Conclusions et recommandations

Les experts souhaiteront peut-être adopter des conclusions et recommandations à inclure dans le rapport de leur réunion.

7. Adoption du rapport

La réunion d'experts adoptera un rapport sur les travaux de sa deuxième réunion, dont le projet sera rédigé par le Secrétariat.

Annexe**Projet d'organisation des travaux**

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Lundi 25 novembre 2013		
15 heures-18 heures	1	Ouverture de la réunion
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Modalités de la coopération internationale au titre du chapitre IV de la Convention des Nations Unies contre la corruption
Mardi 26 novembre 2013		
10 heures-13 heures	4	Assistance technique pour le renforcement des capacités: priorités et besoins
	5	Mesures à prendre pour renforcer la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption
	6	Conclusions et recommandations
	7	Adoption du rapport
